



La santadrienne

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOÈGE
NOVEMBRE 2015 - JANVIER 2016 - N° 9

Edito

Une nouvelle année, c'est traditionnellement le moment opportun pour faire le point sur les réalisations et les futurs projets. Jean François Bosson s'y est essayé lors de la cérémonie des vœux du maire et vous en trouverez un compte rendu sur cette page.

Une nouvelle année, c'est aussi l'occasion de rappeler l'importance du vivre ensemble, de la convivialité et d'encourager le développement des animations festives sur notre commune. C'est pourquoi nous avons proposé au président d'APAR ÇA de publier sa lettre de vœux ici.

Une nouvelle année, c'est enfin l'occasion pour nous de vous souhaiter une fois encore tous nos vœux de santé, de réussite et de bonheur dans notre jolie commune de Saint André.

La cérémonie des vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire a eu lieu le samedi 9 janvier à partir de 11h dans la salle des fêtes municipale. Tous les habitants de St André étaient conviés pour partager un moment de convivialité et écouter notre maire Jean-François Bosson et les conseillers municipaux leur présenter leurs vœux pour 2016.

Ce fut l'occasion de faire le point sur les dernières actualités de la commune, les réalisations en cours et les projets à venir.

Le maire a ainsi annoncé l'annulation de notre PLU. Nous sommes encore en attente de la notification officielle du tribunal : en effet, une action en justice menée par un habitant de la commune a provoqué l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en raison d'irrégularités sur la forme. Ce retour en arrière impose au Conseil Municipal l'élaboration d'un nouveau document, avec pour conséquences des heures de travail et des milliers d'euros supplémentaires.

Du côté des réalisations en cours, M. Bosson a annoncé que les travaux de maçonnerie à l'école étaient presque terminés et que les plaquistes pourront bientôt commencer. L'objectif est de mettre à disposition le plus rapidement possible une classe toute neuve aux élèves afin d'entreprendre les travaux dans la partie utilisée actuellement par les enseignantes.

Du côté de l'assainissement, Jean François Bosson a informé du bon fonctionnement de la micro-station de la Corbière et a annoncé une première prise de contact avec le syndicat des eaux des Rocailles-Bellecombe pour étudier la faisabilité d'un raccordement d'une partie de la commune avec leur réseau d'assainissement collectif. Il a aussi rappelé que toutes les habitations ne pourront pas être raccordées à du collectif et que le conseil déterminera dans le courant de l'année quelles seront les zones concernées.

Le fonctionnement de la chaufferie centralisée à bois a fait également l'objet d'un premier bilan : la dépense de fonctionnement annuelle s'élève à un peu plus de 10 000 euros pour le chauffage de l'école, de la mairie (et appartements) et de la salle des fêtes, soit à peu près le budget dépensé auparavant pour le seul -ancien- bâtiment de la mairie. La consommation annuelle de bois est d'environ 360 m³.

Le maire a enfin évoqué la future réalisation d'un petit immeuble collectif au chef-lieu, ce qui devrait être une opération blanche pour la commune et mettre à disposition plusieurs appartements supplémentaires. Nous reviendrons plus en détail sur ce projet dans la prochaine santadrienne.

Détecteurs et enfumage !

La loi du 9 mars 2010 obligeant l'installation d'un détecteur de fumée par logement d'habitation avant le 1^{er} janvier 2016, des personnes peuvent vous contacter par téléphone, ou se rendre directement à votre domicile, afin de faire réaliser chez vous une visite de contrôle en vous affirmant que cette visite est obligatoire. Il s'agit d'une information fautive puisque la loi ne prévoit aucun contrôle de ce type. Contrairement à ce qu'il pourrait vous être dit, **la mairie n'a mandaté aucune entreprise ni sapeur-pompier pour installer ou vérifier l'installation de détecteurs de fumée.** Il ne faut pas donner suite aux démarches téléphoniques pour prise de rendez-vous car ce peut être un mode opératoire pour effectuer un repérage en vue d'un cambriolage. Par ailleurs, nous rappelons que le caractère obligatoire de l'installation doit être relativisé dans la mesure où la loi ne prévoit, pour le moment, aucune sanction en cas d'absence de détecteur de fumée. Si un incendie survient, la compagnie d'assurance ne peut pas s'exonérer de son obligation de prise en charge des dégâts en prétextant l'absence de détecteur de fumée.



Rappel : Vous souhaitez être mis au courant des alertes météo, des risques de cambriolages ou des possibles coupures d'eau ? Communiquez votre adresse e-mail à la secrétaire de mairie.

Lettre ouverte du président d'APAR ÇA : « Une petite rétrospective de 2015 »

- Mars 2015 : Une quarantaine de personnes, réunie pour le renouveau d'une animation sur notre commune, valide, après lecture d'un projet de statuts, la constitution de notre association « Association Pour l'Animation Rurale de St André »
- Juin 2015, Vide Grenier : nous accompagnons les instigateurs à l'origine de cette manifestation pour le déroulement de celui-ci.
- Août 2015, Inter-villages : nos jeunes ayant remporté l'année précédente le challenge, c'est l'occasion pour notre association de rendre une belle copie pour l'organisation de ceux-ci.

Ce renouveau, établi dans le plus bel état d'esprit, que je tiens à féliciter, aura permis en peu de temps avec les fruits procurés, les dons et subventions, d'investir aux meilleures conditions dans du matériel et réaliser quelques travaux indispensables. Tout ceci pour nous permettre de répondre aux manifestations qui se déroulent en extérieur, pour le plus grand confort de tous les bénévoles sans omettre l'aspect sécurité.

Je profite pour remercier l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin, les membres du comité, les bénévoles, les donateurs et la municipalité pour leurs contributions à la réussite de nos engagements festifs.

Que vous réserve 2016 ?

- 5 février : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- 30 avril : REPAS DANSANT Animé par l'Orchestre « BABAZ »
- 19 juin : VIDE GRENIER
- 4 septembre : COURSE LUDIQUE DE CAISSE À SAVON

Par notre démarche, nous espérons répondre au plus grand nombre dans le choix de notre programme allégé ; la diversité restera de mise et vos propositions indispensables pour le futur.

La vie d'APAR ÇA repose sur l'engagement de toutes les bonnes volontés qui accompagnent dans la durée nos projets et nos jeunes. Votre participation par votre présence est le meilleur garant du vivre ensemble dans un monde en mouvement et l'encouragement nécessaire pour tout ce monde de bénévoles prêt à vous faire partager ces moments de joie et de fraternité.

En ces temps emprunts de morosité ambiante et de réalités inquiétantes, je vous présente tous mes meilleurs vœux de santé, fraternité, paix, joie et réussite.

Très sincèrement,
Le Président, Yvon Calvel



Restauration d'une ancienne bannière paroissiale de Saint André

Cet élément de notre patrimoine historique local, encore visible actuellement à la mairie, a été retrouvé dans l'ancien bâtiment de la mairie. Il a été gracieusement restauré par Mme Jouy, meilleur ouvrier de France, durant 75 heures. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Nous remercions également M. Florian Bacchiochi pour le don de 500€ qui servira à l'achat d'un écrin de protection pour la conservation de cette bannière.

Les travaux de voirie

Une partie des travaux de voirie a été réalisée cet automne, la suite aura lieu au printemps après les dernières gelées.

Désignation des travaux	Montant HT
Parking de la mairie	5300,00 €
Traversée route départementale vers l'intersection avec l'impasse des Poses Plates	1444,00 €
Parking de l'immeuble communal du chef-lieu	1219,00 €
Route de chez Chabelet - Reprise déformation	2385,00 €
Route de chez Calendrier - Reprise en enduit au lieu d'enrobé	1090,00 €
Route de la Vy du Bosson (partie basse, patte d'oie)	2650,00 €
TOTAL	16 416,00 €

Brèves

- Une fuite importante sur notre réseau d'eau s'est déclarée le 1^{er} janvier en bas du hameau des Ruhin. La colonne, pourtant en bon état, était cassée nette en bordure de route.
- Notre agent municipal a terminé la réfection et le curage des fossés communaux.
- Les deux appartements au dessus de la nouvelle mairie sont désormais loués. L'appartement de la Corbière sera remis en location courant 2016 après des travaux de rénovation. L'appartement qui s'était libéré dans le petit immeuble communal du chef-lieu - il était occupé depuis 1983 par Mme Josette Barbier - est occupé par une famille depuis le 1^{er} novembre.
- L'ancienne école de la Corbière a été mise à la disposition de plusieurs associations (APAR ça ; l'association de chasse ; les Snyules ; la Parenthèse et des associations inter-communales...).
- Date à retenir : l'APE de St André organise un Loto dans la salle des fêtes le samedi 5 mars. De jolis lots seront à gagner !